



Litige avec agence de location

Par **malva**, le **18/09/2009** à **15:49**

Bonjour,rrnrJe me suis installée le 5 septembre 2009(le loyer ,la caution et les frais d'agences réglé par avance) lors de l'état des lieux à ma grande surprise je m'aperçois que les travaux qui devait etre terminé ne l'étais pas .rnA à ce jour je vis toujours dans un appartement à la cuisine inutilisable, encombrée par des électroménagers vetustes, un évier mal installé, des murs non carrelés aux plaques de ciment apparentes ,des fils electriques apparent,une poussière purulente irritantes allergènes, et une fuite provoquant des dégats des eaux considerable au seins de l'immeuble .Il m'est dans ses conditions impossible de jouir de celle ci ,ce qui m'oblige à me restaurer à l'extérieure tout les jours.rnrn Une salle de bain au sol vetuste dont l' aérateur est hors d'usage,les murs et le sol recouvert d'une poussière épaisse , l'évier qui ne fut installé qu'ultérieurement à mon installation et ne corespondant pas à ce qui était prévu .rnLe balcon quand à lui est encombré de gravats et divers encombrants, gênant non seulement à son utilité mes aussi la vue de tout l'immeuble pour lequel j'ai subis des plaintes .rrnrJ'ai passé toute la première semaine de mon installation à me débattre avec l'agence et les entreprises concernés tout en subissant la pression de mes nouveaux voisins victimes de la mauvaise exécution des travaux et des fuites.rnrnL'agence ne m'a toujours pas rappeler après les avoir appeler tant et tant.rnJ'aurais aimer savoir comment me protéger quand au dégats des eaux provoqués par les travaux.rnEt savoir ce que je dois faire pour réclammer damages et interets compte tenue des pressions de tout genre dont je suis victime et du fait que l'appartement en l'état ne corespond pas a la prestation décrite dans le bail.rnrnEn vous remerciant d'avance rnrnMalva